

5854

## DAVID ET ASSOCIES

Société anonyme  
au capital de 62 500 euros  
Siège social : 37 bis Rue Maréchal Joffre  
06000 NICE

RCS NICE B 326 354 099  
(83B00584)



### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2003

L'an deux mille trois, et le vingt et un mars, à l'issue de l'assemblée générale mixte, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents :

Monsieur Roger DAVID  
169 Avenue de Fabron - NICE (06200)

Monsieur Pierre VALLY  
38, Rue Saint Joseph - TOULOUSE (31400)

Monsieur Christian DECHANT  
99 Quai Clemenceau - CALUIRE (69300)

En conséquence, Monsieur Roger DAVID, président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Application des dispositions de l'article L.225-51-1 nouveau du Code de commerce.

#### ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Le conseil d'administration, compte tenu :

- de la loi du 15 mai 2001 dite Loi NRE, laquelle prévoit deux modes d'exercice de la Direction générale des sociétés anonymes,

3

- de l'article L.225-51-1 nouveau du Code de commerce dont il résulte que la Direction générale de la Société doit être assumée, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général,
- et des statuts de la société,

décide, à l'unanimité, que la Direction Générale de la société est assumée par le Président du conseil d'administration, Monsieur Roger DAVID.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

Le Président



Un administrateur

